

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

COMMUNE URBAINE DE MANANJARY
REGION VATOVAVY
PREFECTURE MANANJARY
COMMUNE URBAINE DE MANANJARY
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Avis de Consultation Ouverte

N° 002-2025/CUMJ/PRMP/UGPM

- 1. Le COMMUNE URBAINE DE MANANJARY invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " Travaux de réhabilitation de I Ecole Primaire Publique [EPP] du Fokontany d Ambonaramena, dans la Commune Urbaine de Mananjary [Subvention pour EPP] ".
- Les travaux constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.
- 2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation à commande.
- 3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : Bureau de la Mairie Masindrano Mananjary

Rue: Masindrano

Etage / Numero de Bureau : 1er ETAGE

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré Bureau de la Commune urbaine Mananjary et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)

- Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés). Le paiement devra être effectué :
 - Soit en espèce
 - Soit par chèque Bancaire.
- 5. Les plis devront parvenir **au Bureau de Mairie sis à Masindranao Mananjary**, **au 1 er Etage**, **porte 24** au plus tard le **07/11/2025** à **15 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.
- 6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.
- 7. La garantie de soumission n'est pas requise.
- 8. Une visite de lieu est facultative



à Le 27/10/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics

ACPX_2500004-541CPX001 27/10/2025